

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DU RU DE NESLES

Travaux de restauration du ru de Nesles

Tranche 2

Compte-rendu de la réunion de chantier 21 décembre 2015

Lieu :	Sur le site numéro 4 à 10h30
---------------	------------------------------

Maître d'ouvrage :	Maître d'œuvre :	Entreprise :
Syndicat intercommunal d'aménagement du ru de Nesles	Union des Syndicats d'Aménagement et de Gestion des Milieux Aquatiques	ETS MASCITTI NINO SA

Nom, Prénom:	Organisme :	Présent	Absent	Excusé
MAGNEIR Jean-Luc	Président du Syndicat	√		
AUBRY Vincent	USAGMA	√		
MASCITTI Dominique	ETS MASCITTI NINO SA			√
MARQUES Manuel	ETS MASCITTI NINO SA			√
BECQUET Bernadette	Propriétaire Etampes-sur-Marne	√		
RASTOUT Colette	Propriétaire Etampes-sur-Marne	√		
LABOUREL Sabine	Agence de l'Eau Seine Normandie			√
GUYOT Pascal	Entente Marne			√

La présente réunion concerne la 2^{ème} tranche des travaux de restauration qui ont été confiés à l'entreprise : Ets. MASCITTI NINO S.A. – 02602 VILLERS COTTERETS.

SITUATION ACTUELLE

- L'entreprise MASCITTI a terminé les travaux sur les sites numéro 1, 2, 3, 4, 5, 6.
- Les travaux sont actuellement arrêtés pour cause de congés annuel.
- L'entreprise poursuivra les travaux sur le site numéro 8 (démontage d'une berge bétonnée, stabilisation de la berge, plantations d'hélophytes) courant de la semaine 3.

DETAIL DES TRAVAUX

- Site numéro 1 : la sensibilisation du propriétaire riverain à l'utilisation des produits phytosanitaire en bordure de rivière a été réalisée par le service technique de l'USAGMA.
- Site numéro 2 : l'abattage des arbres (en pied du talus) et le nettoyage arbustif de la pente ont été correctement réalisés par l'entreprise MASCITTI. Par contre, il est demandé à l'entreprise de remettre des boutures de saule en pied de talus si possible (condition d'accès difficile).
- Site numéro 3 : l'abattage des 6 résineux s'est très bien déroulé. Le bastaing en travers du ru a bien été retiré complètement. L'implantation des hélophytes ont bien été réalisées comme expliqué lors de la réunion précédente.
- Site numéro 4 : la pompe de prairie a bien été installée. Le système de pompage fonctionne correctement, il a été testé lors de la réunion. Il est conseillé aux propriétaires de mettre la pompe en hivernage (vidanger le tuyau et démonter l'abreuvoir du socle).
- Site numéro 5 : les plantations d'hélophytes et de boutures de saule en haut de berge ont bien été réalisées.



Site 4 : pompe de prairie



Site 4 : Remise en état de la berge (ancien abreuvoir sauvage)



Site 2 : Abattage des arbres déstabilisant la berge et plantation de boutures de saule



Site 3 : Abattage des résineux (à gauche) et plantations d'hélophytes (à droite)

REMARQUES ET OBSERVATIONS :

- Les travaux à réaliser, sur le site numéro 8, ont été repérés la semaine dernière en présence du propriétaire riverain. Le propriétaire riverain sera prévenu en début d'année de la date de reprise des travaux sur sa parcelle.
- Le suivi de ces travaux fait l'objet de réunions de chantier hebdomadaires. Toute personne qui le souhaite peut y participer.
- Sans aucune observation et remarque, dans un délai de 8 jours, les informations de ce compte-rendu sont jugées acceptées.
- Pour faciliter les relations entre les différents partenaires associés dans le suivi des travaux de restauration, veuillez trouver ci-dessous les coordonnées de ces derniers :

M. MASCITTI – Entreprise MASCITTI NINO SA06.12.43.28.43

M. AUBRY – Union des syndicats.....03.23.20.36.74

LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE REUNION :

- La prochaine réunion de chantier aura lieu lors de la reprise du chantier en janvier 2016. Un courrier vous informera de la prochaine réunion.

Le service technique,

